



Procès-verbal d'une **SÉANCE ORDINAIRE** ayant eu lieu **LUNDI, LE 4 NOVEMBRE 2024, À 19H00**, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Lise Garant Siège no 2
Michel Lindsay Siège no 3
Lucas Létourneau Siège no 5
Lucien Beaudry Siège no 6

ÉTAIT ABSENT:

Marcel Élément Siège no 1

Tous formant le quorum.

Il y a quatre citoyens dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

2. NOMINATION D'UN(e) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

04.11.24.271

Il est proposé par Lucas Létourneau Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE Roch Grondin soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de la direction générale.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

04.11.24.272

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024

04.11.24.273

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1. Comptes payés et à payer Lucien Beaudry

Les comptes payés et à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

Comptes à payer en novembre 2024 29 765,96 \$

04.11.24.274

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE les comptes payés soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.



Jean-Charles Bellemare

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

5.2 Offre de services d'assistance technique – FQM (CIM)

04.11.24.275

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des élus présents

DE renouveler le contrat de soutien technique de la FQM pour le logiciel de gestion financière CIM au coût de 4 190 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

5.3 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement no.236-2024 modifiant le Règlement 236-2021 sur la gestion contractuelle

SUJET REPORTÉ

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 Contrat - aménagement paysager 2025

04.11.24.276

Il est proposé par Michel Lindsay Et résolu à l'unanimité des élus présents

DE renouveler le contrat d'aménagement paysager avec les Serres Saint-Honoré pour la saison estivale 2025.

ADOPTÉE

6.2 Contrat de collecte des matières résiduelles - 2025

04.11.24.277

Il est proposé par Lucas Létourneau Et résolu à l'unanimité des élus présents

DE renouveler le contrat de collecte des matières résiduelles pour l'année 2025 avec l'entreprise Les services sanitaires Denis Fortier en sélectionnant l'option 1 de 34 collectes au coût de 12 053,15 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

7.1. Projet Entente intermunicipale - Équipes de sauvetage techniques

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente intermunicipale sur les équipes de sauvetages techniques est en cours d'adoption entre les Ville de Beauceville, St-Joseph et la Municipalité gestionnaire du Service Incendie de la Haute-Beauce (La Guadeloupe) déposé à ce conseil et discuté en comité plénier ;

CONSIDÉRANT QUE les villes disposent d'une équipe de sauvetage au sein de leur Service de sécurité incendie et disposent d'équipements spécialisés pour le sauvetage en espace clos et en hauteur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'équipe ont la formation reconnue pour le sauvetage technique dans les espaces clos et en hauteur;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse a plusieurs espaces clos et en hauteur sur son territoire et qu'elle doit prendre les moyens nécessaires pour intervenir en toute sécurité pour son personnel ;

CONSIDÉRANT QUE tous les employeurs doivent établir des procédures de travail et de sauvetage sécuritaires et que seuls les sauveteurs qui ont suivi une formation de sauvetage en espace clos et en hauteur peuvent porter secours à autrui ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)* pour conclure une entente d'entraide relative à l'équipe spécialisée des Villes sur les territoires desservis par la Municipalité gestionnaire du Service incendie de la Haute-Beauce (La Guadeloupe, Courcelles / St-Évariste et St-Hilaire-de-Dorset) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été discuté à plusieurs reprises avec le comité incendie ;

En conséquence;



04.11.24.278

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset approuvent le projet d'entente déposée en annexe à la présente ;

QUE le maire et la direction générale soient autoriser à signer l'entente.

ADOPTÉE

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. Octroi de subvention pour inscription aux activités de loisirs – 2024

La conseillère Lise Garant déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil et confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.

04.11.24.279

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents

D'octroyer la subvention pour l'inscription aux loisirs pour les enfants suivants :

Nom de l'enfant	
Louis-David Élément	
Gabriel Élément	

ADOPTÉE

8.2. Changements à la demande de subvention : Politique de développement des territoires de la MRC de Beauce-Sartigan

CONSIDÉRANT QU'à la résolution 12.08.24.250, la municipalité s'engageait à débourser 20 % du coût total du projet de parc évalué à 125 000 \$, soit un montant de 25 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet a été révisé à 132 542,00 \$, afin d'inclure du mobilier extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention demandée, au taux de 80 % du coût du projet, passe donc à 106 042,00 \$ et la portion municipale à 26 500,00 \$

CONSIDÉRANT QU'une résolution doit être adoptée afin de confirmer à la MRC de Beauce-Sartigan que les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset comprennent et appuient la modification au projet ;

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset comprennent et appuient la modification au projet, soit l'ajout de mobilier urbain pour un total de 132 542,00 \$

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset acceptent que la municipalité contribue au financement du projet en défrayant un montant maximum de 26 500,00 \$, soit 20 % du coût du projet ;

QUE le montant soit affecté du surplus libre lors de l'exercice budgétaire 2025.

ADOPTÉE

8.3. Demande d'aide financière - Projet Transport PB (OBNL)

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué au service de transport de 18 h 15 pour l'année scolaire 2024-2025 par la Polyvalente Bélanger a dû être diminué de façon importante, affectant le circuit de 2 jours par semaines ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de création d'un OBNL dédié au transport pour les élèves participants aux activités parascolaires de la Polyvalente Bélanger, sur le territoire des 10 municipalités du secteur Bélanger, de la CSSBE a été mis en place par un comité de parents ;

CONSIDÉRANT l'importance des activités parascolaires pour les adolescents ;

1615

04.11.24.280



04.11.24.281

CONSIDÉRANT QUE l'initiative est prévue de perdurer dans le temps ;

CONSIDÉRANT QUE les 10 municipalités du territoire seront sollicités pour le même projet

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le préambule soit une partie intégrante de la présente résolution ; •

QUE la contribution pour la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset sera de 177,34 \$ par année, pour les 3 prochaines années ;

QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset accepte de payer directement au demandeur les passeports des élèves demeurant sur son territoire, sur présentation d'une facture.

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENTET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1. Contrat de services en permis et inspections – 2025

SUJET REPORTÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée. Cette période de questions porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Nom du/de la citoyenne	Sujet abordé
Ginette Lindsay	Travaux de l'édifice extérieur
Thérèse Morin	Débroussaillage des fossés
Gaétane Bégin	Sûreté du Québec
Thérèse Morin	Nouvelles lumières de rue

11. CORRESPONDANCES

Aucun suivi n'est demandé au sujet des correspondances reçues le mois dernier.

12. <u>VARIA</u>

Aucun sujet n'est abordé.

13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour ayant été épuisé

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

04.11.24.282

Il est 19:45

Michel Breton

